

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-sept mai deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Services techniques municipaux

DÉLIBÉRATION N°2021_037 DU 27/05/2021

OBJET : Rénovation de l'éclairage des tennis du parc des sports - Passage en LED – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-42 ;

VU les crédits budgétaires alloués par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments en 2021 ;

Rapporteur : Bruno LEROY, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Dans le cadre de la rénovation des tennis du parc des sports, la Commune de Saint-Jean-de-Monts a décidé d'engager des travaux pour le passage en LED de ses éclairages. L'estimation du montant des travaux est de 20 000,00 € HT.

Une subvention peut être versée par l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation énergétique des bâtiments, à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention selon le plan de financement suivant :

	Montant HT en €	% de participation
Montant subvention État	16 000.00 €	80.00
Part du porteur du projet	4 000.00 €	20.00
Montant TOTAL	20 000.00 €	100.00%

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de l'éclairage des tennis du parc des sports, à hauteur de 80% du montant HT des travaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-huit mai deux mille vingt-et-un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.